ami sortit de sa poche un revolver et fit feu trois fois, presque à bout portant, sur Hortense.

Une des balles se perdit ; les autres atteignirent la jeune fille à l'épaule et à la tête, derrière l'oreille.

Son coup fait, Jules Debuigne prit la fuite.

Malgré l'heure avancée de la nuit, quelques passants se trouvaient encore dans la rue. Un attroupement se forma.

La jeune fille fut relevée et transportée dans une maison voisine. M. le docteur Christiaens, appelé en toute hâte, lui prodigua les premiers soins. Ayant jugé son état très grave, il ordonna son transfert à l'hôpital Saint-Sauveur.

ARRESTATION DU MEURTRIER

Des agents s'étaient mis à la poursuite de Jules Debuigne. Ils le rejoignirent bientôt et le mirent en état d'arrestation.

Interrogé par M. Cordier, commissaire du 9e arrondissement, Jules Debuigne a manifesté un certain repentir de son acte et en a attribué les mobiles à la jalousie qu'il éprouvait de voir son ancienne amie à un autre.

LA VICTIME

Hortense Vanhout est toujours dans un état assez grave.

La balle qui s'était logée dans l'épaule a été extraite, hier, par un des docteurs de l'hôpital. Mais on n'a pu déterminer l'emplacement exact de la deuxième balle, celle qui a pénétré derrière l'oreille. Il faudra soumettre la victime aux rayons X, et c'est cette dernière balle qui donne quelque inquiétude aux médecins qui soignent Hortense Vanhout.

# LE Crime mystérieux DE LA RUE GAMBETTA A LILLE

### L'INSTRUCTION

X Aucun témoin n'a été entendu, hier, soit par M. Davaine, juge d'instruction, soit par M. Jérôme, chef de la Sûreté.

M. Davaine s'est occupé à classer les pièces de procédure et à rédiger les procès-verbaux de la saisie des papiers opérée chez Mlle Marie Henry après le crime.

En faisant ce classement, M. Davaine a trouvé dans les papiers de Mlle Henry, parmi les noms des bonnes qu'elle a employées, celui de Pauline Dumortier ,de Templeuve.

Cette découverte vient corroborer ce que l'on savait déjà, à savoir que Pauline Dumortier avait été bonne chez la victime, et c'est une charge de plus à l'actif de Pauline et d'Antoine Twechuizen.

Pauline Dumortier est restée chez Mlle Henry pendant un mois environ, au mois de juin 1900.

### LES FUNERAILLES DE M. Ed. HENRY

Les funérailles de M. Edouard Henry ont eu lieu, hier, à dix heures du matin.

Le deuil était conduit par MM. Charles Henry et Lescot, cousins du défunt. Des couronnes ont été déposées sur la tombe au nom de la famille et d'amis.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est.

## Notre enquête

### L'ALIBI DE MAURICE BOUCHE

Nous avons dit, hier, quel alibi invoquait Maurice Bouche. Il a flâné, le soir du crime, dans les halls des journaux de Lille ; il a été à la gare ; il a acheté du tabac, place Rihour ; il s'est rendu chez la veuve Dupriez et chez M. Vanoucke. De plus, il a un sosie.

Et à propos de ce sosie voici un point sur lequel la défense insistera certainement :

Dans sa déposition, le chef-jardinier des Sourds-et-Muets de Ronchin a dit que l'individu, qui lui a demandé par écrit s'il connaissait la veuve Hainaut, avait une bague.

Nous avons tenu à avoir sur ce point quelques éclaircissements.

A cet effet, nous nous sommes rendu chez quelques personnes qui peuvent apporter un témoignage intéressant.

Mlle Zoé, la bonne de M. Cauvain, n'a pas vu les mains de l'individu qui, sur le palier de l'appartement de Mlle Henry, lui a demandé M. Duhem.

Après Mlle Zoé, nous questionnons M. Loys, le garçon épicier de M. Faucomprez, que nous rencontrons à l'étalage du magasin.

Il lui semble que l'individu qui lui a parlé des « batt' d'Af' » et de la manière dont on faisait les sacs chez M. Faucomprez, portait « une espèce d'alliance ». Mais il ne saurait préciser à quelle main. C'est dans un geste, l'individu levant les bras, qu'il aurait aperçu cette bague.

Mme Dupriez déclare que pendant qu'elle a connu Maurice, celui-ci ne portait pas de bague.

Nous donnerons demain la suite de notre enquête au sujet du passé de Maurice Bouche et des faits que la police cherche à élucider, attirée sur cette piste par le propos qu'il a tenu au cabaret de la rue Sans-Pavé : « Si je n'ai pas fait quinze ans de bagne, c'est à une femme que je le dois. »

## Un infanticide

### A LA BASSEE

La gendarmerie de La Bassée a arrêté hier, une jeune fille, servante, une nommée Liosberg. Elle est soupçonnée d'avoir tué son enfant.

Celui-ci a été trouvé mort, et sur son corps on a relevé des traces suspectes.

L'autopsie du petit cadavre sera très probablement faite à la Faculté de médecine de Lille.

Le parquet de Lille a été prévenu par dépêche. M. Hermary sera chargé, croyons-nous, de l'instruction de cette affaire.

La servante sera transférée aujourd'hui à la prison de Lille.

## COUR D'ASSISES DU NORD

Ministère public : M. SCHULER

## L'affaire Dhaze

### COUPS SUIVIS DE MORT A ROUBAIX

Les deux affaires de la journée promettent d'être plus intéressantes que toutes les précédentes, ce qui n'est pas très difficile, en somme.

Dans la première, l'affaire Dhaze, l'accusé, quoique meurtrier, ne peut être considéré comme un criminel. Aussi un acquittement est-il possible. C'est à Me de Lauwereyns, le jeune et brillant avocat du barreau de Lille, qu'il appartiendra de l'enlever. L'accusé, Amédée Dhaze, tourneur en bois, est âgé de 20 ans ; il n'a vraiment avec sa figure imberbe pas l'air bien féroce. D'ailleurs, pendant toute la durée des débats il ne cesse de sangloter ou de pleurer à chaudes larmes.

Rappelons brièvement les faits :

Le 14 décembre 1901, vers six heures du matin, un tisserand de Wasquehal, Albert Lepers, qui à cause de ses habitudes d'ivrognerie et de la violence de son caractère vivait séparé de sa femme, se rendait cour Duquesne, à Roubaix, où elle habitait. Après lui avoir cherché querelle, il la violenta ; mais aux appels de secours poussés par sa femme, Lepers prit la fuite. Un voisin, Amédée Dhaze, se mit à sa poursuite, le rejoignit dans la rue Saint-Vincent-de-Paul, et lui porta avec un ciseau à froid plusieurs coups à la tête, au cou et à l'épaule. Puis, tandis que la victime venait s'affaisser à quelques mètres plus loin pour y expirer, Dhaze retournait chez lui.

Le meurtrier a déclaré à l'instruction que c'est par suite d'une méprise qu'il a frappé et tué Lepers. Il était occupé chez lui à confectionner un coffre quand il entendit appeler au secours. Sa mère étant justement sortie pour aller chercher de l'eau, Dhaze crut reconnaître sa voix ; apercevant un homme qui s'enfuyait, il pensa que c'était l'agresseur de sa mère et il le rattrapa pour lui demander des explications. L'homme ne répondant pas, Dhaze qui avait conservé à la main son ciseau avec lequel il travaillait, lui en porta plusieurs coups à la tête, sans intention de donner la mort. Dhaze n'avait, en effet, aucun motif de haine contre Lepers qu'il ne connaissait pas.

L'INTERROGATOIRE. — LES TEMOINS

L'accusé est introduit. Après lecture de l'acte d'accusation, le président lui pose quelques questions. Il y répond en pleurant, fidèle à son système de défense qui, en somme, se trouve être ou du moins paraît être l'expression de la vérité.

Il a crû que l'homme venait de blesser sa mère, il a voulu punir l'agresseur. Quand il a reconnu son erreur en rentrant chez lui et retrouvant sa mère indemne, il a été désespéré de l'acte qu'il venait de commettre.

Le président fait entrer le commissaire de police à Roubaix. Celui-ci ne peut que fournir les meilleurs renseignements sur l'accusé et les pires sur sa victime. Il a été averti du meurtre par un passant, Auguste Lagache. En conséquence, il est venu faire les constatations.

On appelle ensuite la femme Lepers, femme de la victime. Elle confirme la mauvaise conduite et la violence de son mari qu'elle ne voulait plus recevoir chez elle. Pourtant, lorsqu'il se présenta ce matin-là, elle consentit à lui ouvrir sur ses instances et lui offrit même du café. Mais une discussion ne tarda pas à s'élever et Lepers se mit à la *frapper. Prise de peur*, elle appela au secours ! à l'assassin ! L'homme s'enfuit.

Le témoin Auguste Lagache, 31 ans, apprêteur, à Roubaix, dépose ensuite. Il se rendait à son travail lorsqu'il vit un homme sortir en courant de la cour Duquesne, poursuivi par un autre qui poussait des cris. Lagache crut avoir affaire à un voleur et se lança derrière Dhaze à la poursuite de Lepers. Quand il les rejoignit, Dhaze frappait à coups de ciseau l'individu qu'il avait rattrapé et qui ne répondait pas à ses coups. « Pendant qu'il allait s'abattre un peu plus loin, déclare le témoin, Dhaze, avant de s'éloigner, lui a crié : «Crève, salop ! »

Fâcheux propos que l'accusation va reprendre à chaque instant à la charge du meurtrier. Faut-*il dire en passant que l'avocat général est volontiers* secondé par M. le président à qui nous voudrions voir *plus d'impartialité* en faveur de l'accusé. C'est malheureusement un défaut commun à beaucoup de président d'assises.

Il faut quelque insistance de la part du défenseur pour obtenir lecture de deux dépositions écrites, établissant le désespoir, l'accablement de Dhaze dès qu'il eut reconnu sa méprise. Eût-on préféré laisser le jury sur l'impression du « Crève, salop ! »

Le dernier témoin est le docteur Castiaux, médecin-légiste, qui décrit minutieusement l'aspect des quatre blessures constatées par lui sur la victime.

L'avocat-général a la parole. Rien n'est plus *ingrat, sinon plus odieux, qu'un réquisitoire un* peu véhément contre un accusé que le public, avec sa conscience innée de la vraie justice, a déjà absous. C'est en majeure partie sur le « Crève, salop ! » que table le ministère public. C'est un véritable soulagement dans la salle lorsque le défenseur, Me De Lauwereyns succède à l'avocat-général.

Avec une éloquence très sobre, l'avocat présente son client sous son véritable jour. La justice n'a pas à le condamner. Il réclame l'acquittement pur et simple.

M. l'avocat-général s'insurge contre une telle prétention. Le « crève, salop ! » revient sur le tapis.

Après quoi le jury se retire pour délibérer et revient avec un *verdict négatif*. En conséquence Amédée Dhaze EST ACQUITTE.

Une salve d'applaudissements salue cet arrêt. Violent émoi parmi ces messieurs de la Cour. Le président, furieux, donne l'ordre d'expulser les manifestants. « C'est honteux, clame-t-il, qu'on puisse applaudir à l'acquittement d'un meurtrier ! C'est faire l'apologie du crime ! »

Il est vrai que ce n'est pas sa faute, ni celle du ministère public, si le jury a rendu un pareil verdict.

## L'ASSASSINAT DE CROIX

Il suffit de jeter un coup d'œil dans la tribune réservée aux dames de la magistrature pour se rendre compte de l'intérêt palpitant de la seconde affaire, l'assassinat de Croix que le bon public appelle : l'assassinat pour deux sous. La tribune est entièrement garnie. Toilettes. On va donc s'amuser. D'ailleurs toute la salle est bondée.

Est-ce la nature du crime qui attire cette foule ? Non, puisqu'il n'a rien de passionnel, ni de mélodramatique. La cause de cette affluence, c'est l'accusé et le défenseur, Delbecque et Me Dubron. Ce dernier, inutile de le présenter, on le connaît assez. Delbecque, lui, est un bel accusé. Grand, bien bâti, les traits fins, cheveux châtains en brosse, barbe brune, longue et soyeuse. La mise de l'accusé, très soignée, met en valeur ses avantages physiques. C'est bien le type qu'il faut aux belles madames de la tribune. Et puis, ma chère, le Maître, le grand homme, le divin du barreau qui va plaider. Quelles délices en perspectives !

Les témoins sont au nombre de cinq. *Ce sont* : MM. Seguin, commissaire de police de Croix, Ed. Roeckens, horticulteur, Arthur Spriet, tailleur, Alexandre Leplat, tisserand, Emile Renard, chef trieur, Henri Raepsoet, cabaretier. Les uns, qui furent témoins de la scène du meurtre, en font un récit identique à quelques détails près, récit duquel il semble résulter que Delbecque a agi avec préméditation. N'oublions pas que c'est le point capital, pour la défense ,que de l'écarter. Les derniers témoins donnent quelques renseignements sur le caractère et la moralité de l'accusé. Le premier, chef trieur chez Motte, eut, il y a quelques années, une discussion de service avec *Delbecque, alors employé avec lui.* Delbecque le poursuivit pendant plusieurs heures de ses injures et de ses *menaces*. Le second a vu un soir l'accusé battre sa femme et la renverser.

Delbecque, interrogé, nie ce fait avec énergie. Depuis un moment, il pleure à chaudes larmes.

Un incident se produit au cours des dépositions. Le président ayant donné connaissance de certains faits tenus secrets à l'instruction, de certains dossiers non communiqués à la défense, Me Dubron dépose des *conclusions* en vertu desquelles la Cour va se retirer pour délibérer et l'affaire sans doute renvoyée à la prochaine session. Mais tout finit par s'arranger, les nerfs de ces messieurs se calment, car, selon le mot du président, la Cour n'est pas moins nerveuse que l'avocat.

*Ce qu'est le réquisitoire, on le devine.* M. l'avocat général a la partie belle. Disons pourtant que cette fois le public ne songe point à s'indigner comme il le faisait tantôt.

Enfin l'heure tant attendue a sonné. La parole est à Me Dubron. On va se pâmer là haut, dans les tribunes. On va tirer ses mouchoirs, en bas, dans le prétoire. Certes l'attente ne fut point déçue. Le défenseur fut éloquent, très éloquent comme à l'habitude. De l'accusé jusqu'à présent méchant homme, violent, querelleur, que sais-je encore, en un mot tel que l'a dépeint l'accusation, Me Dubron fait le plus tendre des époux, le meilleur des pères, adoré de sa femme et de sa fille, travailleur, aimé, estimé de ses patrons et de ses camarades. Et il se pourrait bien qu'aux yeux du public, *et peut-être aussi aux yeux du jury*, Delbecque revête peu à peu un aspect tout différent. En tout cas, rendons cette justice au défenseur qu'il ne néglige aucun effet pour obtenir ce résultat. Dans la seconde partie de sa plaidoirie, plus serrée d'argumentation, Me Dubron reprend une à une les charges qui pèsent sur l'accusé et s'efforce de les diminuer, sinon de les détruire. Il conclut au rejet de la préméditation.

Me Dubron a parlé longtemps, très longtemps.

Quelle peut être l'impression du jury, après l'avoir écouté. Le voilà qui rentre après une demi-heure de délibération. La question subsidiaire a été posée. Delbecque est-il coupable de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner ? Le verdict est affirmatif avec admission des circonstances atténuantes.

La Cour condamne Delbecque à CINQ ANS DE PRISON.

## Chronique Electorale

### 8e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Dans une réunion des groupes du P. O. F., tenue hier soir, à Tourcoing, le citoyen Albert Delesalle a été désigné comme candidat aux élections législatives contre M. Dron.

### 1re CIRCONSCRIPTION DE BÉTHUNE

Les comités républicains des trois cantons de Lillers, Laventie et Norrent-Fontes formant la 1re circonscription électorale de Béthune, réunis dimanche après-midi au théâtre de Lillers, après avoir entendu les déclarations de M. Ach. Fanien, député sortant, ont acclamé sa candidature. La réunion était présidée par M. Hernu, conseiller général du canton de Norrent-Fontes, assisté de MM. Lebleu et Delelis, conseillers généraux du canton de Laventie et de Lillers. 450 délégués étaient présents.

# Dernière Heure

## CONGRÈS GÉNÉRAL du Parti Socialiste français

*(De notre envoyé spécial.)*

### FIN DE LA SEANCE DE DIMANCHE SOIR
### DISCUSSION DU PROGRAMME

Tours, 3 mars. — L'heure tardive ne m'a pas permis de vous envoyer, hier, la fin du discours de Revelin et la suite de la discussion sur le programme du Parti. Voici le compte-rendu de cette dernière partie de la longue séance de dimanche soir.

Continuant son discours, REVELIN parle de la grève générale.

En la supprimant du programme, dit-il, on risquerait de créer des dissensions entre divers partis du groupe socialiste. Le Congrès se trouve en face d'une question difficile et obscure qu'il faut étudier à nouveau et il ne suffit pas d'en introduire l'affirmation dans les déclarations de principe.

C'est pourquoi la commission générale n'a pas mentionné en termes explicites la grève générale dans son projet. A ce sujet nous ne pouvons tirer du passé aucune analogie. Trop souvent la grève générale a été présentée comme une chose mystique ; comme un moyen d'abolition en un jour. On a eu tort d'en faire un moyen révolutionnaire exclusif. La grève générale est un moyen d'intimidation du gouvernement bourgeois. Nous pou*vons augurer par avance des succès* de la grève générale, mais il ne faudrait pas que la préparation d'une grève générale absorbât toutes les énergies du prolétariat et on ne doit pas considérer la grève générale comme le seul moyen révolutionnaire.

En terminant, REVELIN dit que le programme doit représenter la tendance moyenne de tout le parti socialiste. C'est pourquoi il ne faut pas avoir peur d'y mettre le mot : « Révolutionnaire ». Il faut que le programme soit indiscutable pour toutes les fractions socialistes.

### DISCOURS DE BRIAND

BRIAND prend ensuite la parole.

Il y a dans ce congrès, dit-il, deux parties distinctes qui sont partagées bien nettement; celle du comité général, celle de la majorité.

L'une a une tendance à donner à notre parti, avec Deville, une direction réformiste et une autre, avec Renaudel, une direction révolutionnaire. Il faut se méfier des exagérations dans les deux sens. Il y en a eu un peu dans la discussion de ce soir.

Deville a formulé des critiques. Il semble que le Parti doit demander aux bourgeois quelles réformes il est disposé à nous donner. Notre Parti doit au contraire imposer ses réformes au parti bourgeois.

Deville disait que du mot « Révolutionnaire » on avait fait une consommation excessive. Il faut bien s'entendre. On a abusé en effet du mot « Révolutionnaire », nous pouvons séparer ce mot des idées de désordre. La Révolution ne doit pas être nécessairement violente et elle ne le devient d'ailleurs que par la contre révolution.

Nous ne sommes pas des violents par principe, mais nous devons prévoir des résistances telles que nous soyons acculés à un effort violent. L'histoire entière nous l'enseigne, depuis le moyen-âge jusque dans ces derniers temps.

Nous comptons sur la majorité pour rassurer la société. Il faut dire au pays tout ce que nous pensons. Il faut dire au peuple de s'organiser et qu'il sache lui-même mettre la main à la pâte.

Ce n'est pas seulement le but qui est révolutionnaire ce sont les moyens qui peuvent l'être.

Quand aujourd'hui on a recours à la révolte, c'est par la grève. Vous ne dites pas au prolétariat de s'écarter de la grève générale, mais vous ne lui dites pas de s'organiser dans cette tactique.

Et on voit, comme en Espagne, les socialistes apporter au gouvernement les moyens d'isoler la révolte et d'en venir à bout.

Il faut enfin que vous ayez la franchise de prendre sur la question une attitude nette et franche dans n'importe quel sens.

La grève générale est susceptible d'obliger les bourgeois à voter les revendications ouvrières. Elle implique une organisation formidable du prolétariat et il faudra vaincre de terribles résistances.

Et cependant, aujourd'hui le résultat est acquis. C'est un peu la grève générale qui a forcé le gouvernement a accueillir les réclamations des ouvriers.

En Belgique, en effet, la grève générale a forcé le Parlement à céder et, aujourd'hui, a propos de suffrage universel, on laisse suspendre devant le parlement belge la menace de la grève générale.

La grève générale a été une prime à l'organisation syndicale. Nous devons sur ce point donner au prolétariat des conseils formels. Nous reconnaissons que la grève partielle est utile et vous nieriez l'utilité de la grève générale ?

Au point de vue de la doctrine socialiste, comment les travailleurs pourront-ils n'avoir pas le droit de rompre le contrat du travail.

Je ne veux pas croire que c'est platoniquement que les socialistes ont voté, dans le précédent congrès, la grève générale.

DOLEINAUX critique ensuite le programme des revendications immédiates. Il développe quelques amendements sur les points de détails Il demande qu'on définisse nettement le sens du mot « Révolutionnaire ».

### DISCOURS D'HERVE

Le professeur HERVE monte à la tribune.

L'expression « lutte de classe » est absolument fausse, dit-il. Je déclare que, dans les petits bourgeois, j'aperçois une fraction démocratique qui se rapproche du socialisme avec lequel une alliance est possible. Un seul exemple suffit à montrer la nécessité de l'explication du mot « lutte de classe ».

Il suffit de mettre en vedette, dans le programme, l'idée communaliste. Les communes ne sont pas assez libres.

Je demande l'autonomie communale. Je voudrais aussi un programme minimum de réformes paysannes. Entre autres réformes, les paysans réclament l'explication des bois par les communes. Ils réclament encore une indemnité à payer par les propriétaires dès que celui-ci a mis sa terre en valeur.

J'arrive enfin au militarisme et à l'internationalisme.

Il faut expliquer ces derniers mots et spécifier que le socialiste est prêt à se battre en cas d'agression.

Il faut définir le patriotisme. Nous devons dire que nous ne considérons pas la patrie comme une mère bienfaisante, alors qu'elle n'est souvent qu'une marâtre.

Nous devons dire encore que par un manque de volonté, on renonce à toute guerre de revanche en préconisant le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage.

### DISCOURS DE JAURES

JAURES monte ensuite à la tribune et, au milieu d'un profond silence, prend la parole en ces termes :

Il faut examiner le programme dans son ensemble.

Je suis d'accord avec Deville en ce qu'il importe de marquer par quels liens le socialisme se rattache à la Révolution Française. Des déclarations des Droits de l'Homme, le prolétariat tire des conclusions en les interprétant dans un sens plus large. Cette déclaration proclame le droit à la vie, supérieur à tous droits de propriété.

Je veux rendre à la Révolution la plénitude de son sens démocratique. Nous sommes, nous socialistes, chargés d'appliquer le principe de la démocratie. Nous voyons une contradiction entre notre état politique par la démocratie et notre état économique par l'oligarchie. Le comité général n'a pas tenu un compte suffisant des transformations de l'évolution économique qui s'est produite depuis le programme d'Erfurst. Bebel lui-même a reconnu la nécessité de le réviser. Pourquoi dès lors nous y tenir ?

Il y a dans le discours de Revelin une tendance au pessimisme social. Il ne faut certes pas être optimiste mais il faut voir les choses dans leur sens vrai.

Quand on dit : il y a dans l'état social présent une croissance de misère, je crois que c'est une affirmation en contradiction avec les faits. Le suffrage universel, l'instruction laïque, les lois sur le travail, les lois d'assurance sociale contribuent à diminuer la misère sociale.

Prenons garde, en faisant le procès du capitalisme, de paraître attaquer la société actuelle. Il y avait en effet plus de misère chez les compagnons, autrefois, que chez l'ouvrier aujourd'hui. Nous nous exposons à décourager la classe ouvrière en lui disant que toutes les réformes obtenues depuis 50 ans, n'ont servi à rien.

Le socialisme doit être la consécration éclatante d'un commencement d'amélioration sociale.

Il ne faut pas dire que la misère va s'aggravant au point que la classe ouvrière sera acculée à la révolte.

Nous avons à atteindre la Révolution par l'action du prolétariat et non par l'acte réflexe d'un estomac tiraillé. Comment réaliser l'ordre socialiste ? Il est impossible de dire comment, d'une façon certaine. Se fera-t-il par une série de réformes ou par l'explosion d'une force prolétaire ? Il nous est impossible de le dire. L'histoire montre au commencement du siècle dernier que la transformation sociale se fait par les moyens les plus divers, tantôt par un moyen légal tantôt par une force révolutionnaire.

Nous ne pouvons donc opter la méthode réformiste et la méthode révolutionnaire. Je *suis prêt à me déclarer moi, pour l'évolution* légale, il ne faut pas user de l'action révolutionnaire. Je crois qu'on peut définir dans ce sens le mot révolutionnaire. Nous voulons transformer tout le système de la propriété actuelle. Le capitalisme est une force de résistance, nous savons la difficulté d'en venir à bout. Nous disons que la société capitaliste a cessé d'avoir ses droits, c'est une occasion qu'il nous faut à nous socialistes, et il n'y a pas de scrupules qui puissent nous arrêter.

On a donné à ce mot « Révolutionnaire » des sens très équivoques et poussés à bout, certains on dit que la Révolution c'était la révolution des cerveaux. Eh bien non, l'hypocrisie n'est pas révolutionnaire. A force de trop parler de l'efficacité des moyens révolutionnaires, de détourner le peuple d'user des moyens légaux qu'il a en mains, depuis longtemps, en Europe, il n'a pas été fait un geste révolutionnaire et, pendant qu'on hypnotise ainsi les prolétaires, ils se dégoûtent de l'emploi des moyens qu'ils ont en mains.

Ils ont le droit légal de se syndiquer, de former des coopérations ; de faire enfin la grève générale, et pourtant la classe ouvrière ne pratique que médiocrement ses droits.

La Révolution ne se fait que pour forcer le gouvernement, alors qu'ils pourraient arriver avec la légalité

Je crois que les grands mouvements ne réussissent qu'avec l'assentiment de la majorité. La Révolution de 1789 en est un exemple. Le rôle des minorités est de communiquer leur confiance à la majorité qui atteint la Révolution.

Sur les détails du programme, je ne signalerai que la suppression de la dette publique. Vous menacez le petit rentier de l'expropriation brutale alors que vous prenez des précautions pour le petit commerçant, le petit industriel, le petit propriétaire. Je ne m'explique pas ces contradictions.

Quant au militarisme, il y a contradiction entre la création des milices et le refus des crédits militaires. Il faut déclarer nettement que nous voulons défendre l'intégrité du sol et que nous voulons proposer le système des milices en attendant le désarmement général. Il faut nous déclarer prêts, en attendant que les dirigeants aient reconnu la supériorité du système des milices.

On doit demander que la transformation en milices se fasse immédiatement, sans attendre les décisions des autres pays.

Par la grève générale, il faut craindre qu'il y ait des violences, mais nous prolétaires, nous devons nous appliquer à ce que la grève générale soit conduite pacifiquement et légalement ce qui nous donnera plus de force. Cela est vrai pour la grève partielle, ce sera vrai pour la grève générale. La classe ouvrière nous oblige à recourir à la violence lorsqu'elle est opprimée.

Je suis avec vous pour la grève générale, mais à la condition qu'elle ne soit pas considérée comme une réserve merveilleuse, tantôt de défaite tantôt de victoire et qui ne dispenserait pas de l'emploi des autres *moyens légaux*.

En ce qui concerne le ministérialisme je crois qu'il vaut mieux n'en pas parler dans le programme. Nous ne pouvons prévoir l'avenir. Que fera la Belgique s'il y a dans quelques mois une majorité moitié libérale et moitié socialiste qui exercera le pouvoir ?

Les socialistes disent au ministère qu'ils n'y entreront pas, mais le gouvernement ne peut vivre qu'avec eux ; ils exerceront franchement ou hypocritement. Et si les libéraux demandent aux socialistes de prendre leur responsabilité, sous peine d'abandonner, eux aussi, le pouvoir, il faudra donc laisser celui-ci aux cléricaux. Que feront nos amis ?

Je ne demande qu'une seule chose, propager librement ma méthode. Et elle ne vaudra que si elle est acceptée avec confiance par tout le Parti. Je demande que le Parti se réserve d'examiner plus tard et sans passion l'expérience qui vient d'être faite, mais il ne faut pas que l'expérience se renouvelle immédiatement, afin que le Parti puisse examiner la question en elle-même et toute question de personnalités en dehors.

### ELECTION DE LA COMMISSION

On procède à la nomination de la commission chargée d'élaborer un projet de programme. Sont nommés : la citoyenne Bonnevial, les citoyens Briand, Cabardes, Deville, Hamelin, Heppenheimer, Hervé, Jaurès, Yves Lefebvre, Martinet, Poulain, Renaudel, Revelin, Rouanet, Verdier.

La séance est levée à 2 h. 45 du matin.

## DEUXIÈME JOURNÉE

Le Congrès est aujourd'hui au complet. Il compte exactement quatre-vingt-quatorze délégués. Au nombre des délégués élus du Parti, on remarque Rouanet, Viviani, Pastre, Fournier, Devèze, Poulain, Lassalle, Breton, Krauss, députés ; Camelle, adjoint au maire de Bordeaux, Trémoulet, Hourdillé, conseillers municipaux de Rochefort ; Grossein, conseiller municipal de Saumur, etc.

Au nombre des délégués sont Dewille, Gérault-Richard, Jaurès, Lenormand, Revelin, Thizon, Briand, Walter, Bigot, Givort, Clauzel, Réveillard, Moullien, Orry, les citoyennes Renaud et Bonnevial, Mauril, Roche, Verdier, Aucouturier, Razire, Ballet, Lefebvre, Renaudel, Parsons, Bagnol, Hamelin, Cambios, Martinet, Delivaux, etc.

Nous publierons demain la liste complète par fédérations des délégués présents au Congrès.

La séance de cet après-midi lundi, s'est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de Viviani, assisté du citoyen Nelson, délégué de la Martinique et de la citoyenne Sononeau, déléguée de la Seine. Le citoyen Camelle, délégué de la Gironde, remplit les fonctions de secrétaire.

## Un Journal officiel du Parti

On décide de discuter le rapport de la commission de la presse sur la création d'un journal quotidien appartenant au Parti.

Le citoyen ORRY, rapporteur, a la parole.

Il ressort de ce rapport qu'il faudrait pour créer ce journal une somme initiale d'au moins 500.000 francs.

Il faudrait donc, pendant plusieurs années, constituer une caisse chargée de recueillir peu à peu ladite somme, avant de songer à créer ce journal.

Après lui, BAGNOL prend la parole et insiste sur les difficultés de la tâche.

GERAULT-RICHARD critique le rapport et montre que ses prévisions sont encore trop inférieures à la réalité : il faudrait au moins un million pour créer ce journal quotidien. L'orateur propose, comme mesure transitoire, la création d'un organe officiel hebdomadaire du Comité général, pour lequel deux ou trois mille francs suffiraient.

Après l'intervention de Reveillard, Ballet, citoyenne Renaud, Orry, Bagnol, Kosciusko, Parsons, Lenormand, Devèze, la discussion est close.

Le Congrès décide, en attendant le journal quotidien, la création d'un journal à périodicité à déterminer. Le comité général est invité à examiner les moyens de mettre cette délibération en voie d'exécution.

### LE GROUPE SOCIALISTE PARLEMENTAIRE

Le citoyen Marius DEVEZE développe le rapport du Groupe socialiste parlementaire. Ce rapport est très long. Nous en donnerons demain de larges extraits.

Quelques critiques de Lenormand, Kosciusko, Warnot, sur le rapport de Devèze, THIZON développe ses conclusions, au nom de la commission de propagande du comité général.

L'orateur voudrait voir les élus montrer plus d'empressement dans la propagande. *Souvent celle-ci* est entravée par l'inaction de certains élus.

Le rapporteur regrette aussi que l'action du groupe à la Chambre, n'ait pas été assez coordonnée et que certains députés adhérents au groupe n'appartiennent à aucune Fédération.

La citoyenne Renaud, les citoyens Bireau, Vieu, Devèze, Ballet, Gérault-Richard, présentent encore diverses observations et le rapport Devèze est adopté, sous les réserves indiquées, à l'unanimité.

L'assemblée discute ensuite la question de la Fédération de la Seine. CLAUZEL, rapporteur, prend la parole au nom du comité général. Il propose que la Fédération de la Seine soit organisée sur les mêmes bases que les autres Fédérations du Parti. Le Congrès ratifie les conclusions du rapporteur et la séance est levée à cinq heures trois quarts.

### SÉANCE DU SOIR

## Le programme du Parti adopté à l'unanimité

La deuxième séance s'ouvre à 9 heures, avec le même bureau que pour la séance de cet après-midi.

La Commission nommée hier soir a commencé ses travaux cet après-midi à une heure et les a terminés vers sept heures. Jaurès a été chargé de présenter, au nom de cette commission, le projet du programme général du Parti Socialiste. Nous en publierons demain le texte complet. Disons que le texte de ce programme a été adopté par la commission à l'unanimité.

Dès l'ouverture de la séance de ce soir, JAURES donne lecture du projet de programme général présenté par la commission. De vifs applaudissements accueillent cette lecture.

Jaurès déclare que le Congrès voudra sans doute, comme l'a fait la commission, adopter à l'unanimité ce projet de programme général.

Ces paroles sont saluées par d'unanimes applaudissements et la Déclaration est adoptée par tous les congressistes aux cris répétés de : Vive l'Unité socialiste !

VIVIANI, qui préside la séance, constate avec joie que le Congrès s'est prononcé à l'unanimité, puis il donne la parole à Briand.

## La Question ministérielle

BRIAND, au nom de la commission, développe une motion réglant la participation socialiste au pouvoir central.

Cette motion, adoptée à l'unanimité par la commission est ainsi conçue :

« Le Congrès, en exécution de la résolution votée par le Congrès socialiste international de Paris, sur la participation d'un ou de plusieurs socialistes au pouvoir bourgeois, décide qu'à partir de la prochaine législature, aucun socialiste ne pourra entrer dans une combinaison ministérielle tant qu'un Congrès du Parti n'en aura pas décidé autrement. »

Cette motion est votée, comme la Déclaration, à l'*unanimité*.

## L'organisation du Parti

BRIAND, sur la suite de l'ordre du jour, préconise l'organisation complète du Parti sur des bases fédéralistes. Il demande au Congrès de se prononcer sur les différents articles des statuts, entre autres sur l'organisation fédérative et sur les attributions du Comité général qu'il demande de transformer en un simple comité interfédéral.

HEPPENHEIMER, au nom de la Fédération des travailleurs de France, ratifie l'engagement pris au Congrès de Lyon. Il fait l'historique de son organisation et de l'œuvre qu'elle a accomplie. Il adhère au système fédéraliste pour la constitution du Parti. De vifs applaudissements saluent son discours.

GERAULT-RICHARD propose que la commission du programme élise une sous-commission chargée de présenter un texte dans le sens de la proposition Briand.

Après discussion, il en est ainsi décidé.

MALOT, au nom de la Fédération socialiste révolutionnaire fait une déclaration déclaration identique à celle d'Heppenheimer et déclare adhérer au système fédéraliste.

La séance est levée à dix heures un quart.

Demain, mardi, séance à deux heures.

Il n'y a pas eu de séance, ce matin lundi.

C.

## Explosion et incendie

Paris, 3 mars. — Une pompe à désinfection a fait explosion cet après-midi, vers une heure, rue de Lisbonne, 22, pendant que M. Adrien Bayle, employé à la Société d'assainissement, dont le siège est rue des Ecoles, était occupé à la désinfection d'une chambre.

M. Bayle, qui a été blessé grièvement à la tête et à la main gauche, a été transporté à son domicile.

Un commencement d'incendie que l'explosion avait déterminé a été rapidement éteint. Les dégâts, néanmoins, sont assez importants.

# Congrès National des Mineurs

*(De notre envoyé spécial.)*

### CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DU SUD

*Alais, 3 mars.* — Dimanche matin, à dix heures, a eu lieu, à la Bourse du Travail de Bessèges, le congrès régional de la Fédération du Sud ; congrès préparatoire du congrès national d'Alais.

A ce congrès sont présents : pour Alais, le citoyen Larguier ; pour Bessèges, le citoyen Laurent Richard; pour Dallard, le citoyen Lubielle Durand; pour Carmaux, les citoyens Berthou, Escaffre, Joucaviel ; pour Cagnac, Tourrel ; pour Decazeville, les citoyens Mazars, pour Gardanne Marin et le citoyen Cotte, secrétaire général du Comité national.

Le bureau est ainsi constitué : président, le citoyen Laurent ; assesseurs, les citoyens Larguier et Mazars ; secréaires les citoyens Marin et Escaffre.

La vérification des mandats est faite sans incident.

Celle des comptes démontre la régularité des cotisants de Carmaux, Cagnac, Alais, Bessèges et Gardannes. Ne sont pas à jour, ceux de Decazeville, Graissessac.

Le citoyen Berthou propose qu'aucun syndicat non adhérent à la Fédération régionale ne puisse faire partie de la Fédération nationale. Après discussion cette proposition est adoptée à l'unanimité sauf une abstention, celle de Graissessac.

Le Congrès régional décide que les cotisations trimestrielles seront payées dans la première quinzaine du trimestre suivant.

Le syndicat de Fuveau verse au Comité na*tional, mais n'adhère* pas à la Fédération du Sud, désirant la création d'une Fédération spéciale des Bouches-du-Rhône.

### DEUXIEME SEANCE

La séance du soir s'est ouverte à deux heures. Le bureau est le même qu'à la séance du matin.

Le citoyen Tourrel présente aux congressistes les camarades mineurs Dalbert et Bardet qui déplorent qu'il n'y ait pas de syndicat à Le Martinet et demandent que le Congrès National, tenant compte de leurs doléances, organise immédiatement des conférences *pour leur organisation syndicale* en vue des travaux du Congrès national.

Un vœu est présenté demandant que le journal *L'Ouvrier mineur* devienne bi-mensuel.

Au sujet de la journée de huit heures une demande est faite pour que le Congrès national poursuive par tous les moyens l'adoption de la journée de huit heures du jour au jour.

Quant à la question des retraites, le citoyen Joucaviel, au nom du syndicat des mineurs de Carmaux, propose que celles-ci soient de deux francs par jour à l'âge de cinquante ans après trente ans de présence à la mine.

Cette proposition est rejetée.

Le Congrès adopte la motion Tourrel, en substance ainsi conçue : 2 francs par jour à 50 ans après 25 ans de présence à la mine.

Ont voté contre cette proposition Carmaux, Decazeville, Alais, Cagnac et Bessèges.

### TROISIEME SEANCE

La troisième séance du Congrès préparatoire s'est ouverte lundi matin à huit heures et demie. Le bureau est constitué de même que la veille.

Au sujet de la question des salaires le Congrès de Bessèges accepte les décisions prises au dernier Congrès régional d'Alais. Dans chaque région, le syndicat fixe le minimum de salaire.

La commission nommée à Alais est maintenue en fonctions et défendra cette motion au Congrès national et près des pouvoirs publics. Elle se compose des citoyens Jaurès, Calvignac, Joucaviel.

Sur la question du Comité fédéral national le citoyen Berthou demande le maintien intégral des statuts actuels de la Fédération.

Le Congrès de Bessèges décide de demander la création d'une commission d'études au Congrès national pour l'examen des statuts en vue d'une revision.

Il décide aussi d'adhérer à la Confédération du Travail de France, à condition que soient révisées les bases des versements et que ceux-ci soient équitables et rigoureusement proportionnels.

Quant à la question de la Fédération internationale des mineurs, le Congrès observe que ce rouage, ne fonctionne pas par suite du manque de fonds. Il propose des cotisations nationales devant alimenter une caisse internationale permettant au Comité international permanent de convoquer ses membres, de fonctionner régulièrement et d'agir.

Le Congrès décide de demander la création d'une caisse de secours pour soutenir, en cas de grève, les mineurs. Cette caisse sera alimentée par chaque Fédération régionale qui percevra la quote-part de chaque membre cotisant et qui versera les sommes recueillies au Comité national.

Celui-ci sera chargé de répartir les secours dans toute grève qui aura été déclarée légitimement, après examen préalable des causes du conflit.

Le siège de la Fédération du Sud est maintenu à Carmaux avec le même secrétaire qui est Joucaviel.

Le Congrès désigne les délégués devant faire partie du Comité fédéral national. Ce sont les citoyens Joucaviel pour le Sud-Ouest et Marin pour le Sud-Est. Le délégué suppléant commun est Tourrel.

Sont ensuite désignés les délégués au Comité fédéral du Sud.

Le Congrès d'Alais, l'an dernier, avait décidé que le Congrès régional serait tenu, cette année, à Decazeville, à moins de nouvelles créations de syndicats.

Bessèges s'étant constitué syndicalement, Joucaviel, conformément à cette décision, convoqua les délégués à Bessèges, Mais, sur la proposition du camarade Mozars, Decazeville conserve tous ses droits et le prochain Congrès régional y sera tenu.

Avant de clore ses travaux, le Congrès de Bessèges vote à l'unanimité des félicitations au citoyen Joucaviel pour son activité, son zèle et son dévouement. Il lui renouvelle toute sa confiance.

### *Réunion publique*

Le soir, à huit heures, a eu lieu une grande réunion publique à l'Alcazar

La salle était comble et c'est à grand'peine que les assistants avaient pu trouver place.

De nombreux orateurs ont pris la parole et ont préconisé l'action syndicale. Ce fut un véritable succès.

Cotte a été frénétiquement applaudi.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité par acclamation :

« Les ouvriers mineurs de Bessèges, réunis en assemblée générale, salle de l'Alcazar, après avoir entendu les orateurs Mazars, Cotte, Joucaviel, Phalippoux, Bracourt, Berthon, Blanchard, Tourrel, au sujet de la nécessité de l'organisation syndicale, acclament les militants présents s'engagent à se grouper tous autour du drapeau syndical et à faire une active propagande près des camarades encore réfractaires ; remercient les camarades des syndicats fédérés de leur salut fraternel apporté par leurs délégués et leur témoignent une fraternelle sympathie. Ils lèvent la séance au cri de vive la Révolution sociale ! »

E. D.